

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MONTCALM

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, M^e NICOLAS ROUSSEAU, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité régionale de comté de Montcalm, qu'à la séance ordinaire du conseil qui a eu lieu le 23 novembre 2022, il a été adopté le *Règlement numéro 530 décrétant une dépense de 289 781 \$ et un emprunt de 163 400 \$ pour les travaux de restauration et de conservation de la bâtisse patrimoniale du 1530 rue Albert.*

Le règlement 530 a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec le 16 décembre 2022.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Une copie dudit règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC.

DONNÉ à Sainte-Julienne, ce 5 janvier 2023.

Me Nicolas Rousseau, OMA
Directeur général et secrétaire-trésorier